

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHER

Membres présents : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

Membres ayant donné pouvoir : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

Délibération n°20260423DEL25

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait l'obligation aux collectivités de réaliser et de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, quel que soit le mode d'exploitation de ce service public. Depuis 2020, ce service est piloté par une régie à autonomie financière.

La Métropole de Lyon qui a en charge la gestion de ce service a présenté le 17 novembre 2025 au Conseil de la Métropole avant mise à disposition du public dans chacune des mairies concernées après sa présentation au Conseil Municipal.

Les objectifs de ce rapport :

Ce rapport réaffirme la priorité de la collectivité à réduire à la source les déchets et à améliorer les performances du tri. La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de février 2020 a fixé un objectif de réduction des déchets à - 15% pour 2030 et celui-ci a été atteint par la collectivité (avec - 15,1% en 2023).

À travers son propre Schéma Directeur Déchets 2030 de la Métropole (SDD), celle-ci a également atteint et dépassé son objectif de réduction de 31,9 kilos par habitant de déchets ménagers, entre 2018 et 2024 (elle en est à une réduction de 37 kilos par habitant depuis 6 ans).

Les faits marquants de l'année 2024 :

L'année a été marquée par le lancement du nouveau marché de collecte en porte-à-porte en mars 2024, ajustant les fréquences de collecte (Fréquence 2 dans les zones pavillonnaires et Fréquence 6 dans les zones denses mises en place à Bron), et renforçant ses dispositifs visant à améliorer le tri (comme le refus de collecte des bacs mal triés par exemple).

La Métropole a également poursuivi le déploiement des bornes à compost dans les quartiers denses et dans les copropriétés (à Bron, cela a commencé début janvier 2024) afin de trier à la source les déchets alimentaires.

Elle s'est associée avec l'organisme Ecosystem pour la mise en place de la collecte gratuite du gros électroménager à domicile.

Enfin, elle a révisé son règlement de collecte.

Les données chiffrées de la Métropole :

La collecte des déchets ménagers et assimilés en 2024 sur l'ensemble de l'agglomération et sur Bron :

Ce service a concerné 1 433 613 habitants (1 424 069 habitants en 2023) et a collecté en 2024, 382 427 tonnes d'ordures ménagères ainsi réparties :

- ordures ménagères : 281 635 tonnes en porte à porte,
- collecte sélective : 60 906 tonnes en porte à porte,
- verre : 31 596 tonnes en apport volontaire.

En 2024, comme en 2023, la quasi-totalité des catégories de déchets collectés mentionnés ci-dessus sont en diminution ou en stagnation. On note cependant une poursuite de la baisse des ordures ménagères de - 2,2 % par rapport à 2023.

Sur la partie énergétique enfin, parmi ces déchets ménagers et assimilés, 60,8 % sont valorisés énergétiquement, 35,8 % font l'objet d'une valorisation matière et seuls 3,4 % sont stockés. Ainsi, c'est la quasi-totalité des ordures ménagères qui a été valorisée.

Au-delà de ce constat chiffré positif et à la baisse, la Métropole a poursuivi :

- son travail de sensibilisation de la population, en complément des actions récurrentes et annuelles :

lutte contre le gaspillage alimentaire et évitement du bio-déchet par quartier, la promotion de la seconde vie des déchets par les donneries, les visites de centres de tri, les événements auprès du public, la cartographie/annuaire des professionnels de l'économie circulaire,

- ses objectifs d'amélioration du tri des déchets :

la poursuite de la mise en place des bornes de compost collectif sur son territoire (1 275 nouvelles bornes implantées en 2024 - pour 8 289 tonnes collectées - pour un total de 2 586 depuis 2021) mais aussi avec la distribution gratuite de 6 133 composteurs aux usagers habitant en maison individuelle (7 596 en 2023 et 12 200 en 2022).

- l'accompagnement des communes à leur prise d'envol pour la gestion des marchés forains au tri des déchets :

depuis le 1er janvier 2024, tous les marchés forains de la Métropole sont soumis au tri de leurs déchets. Les communes prennent à leur charge la gestion de ce service, soit en direct, soit avec un accompagnement porté par le service du nettoyage de la Métropole.

Sur Bron, ce sont les marchés de la place de la Liberté et de la place Jean Moulin qui sont gérés avec la mise à disposition de zones et de bacs de tri par la commune pour les forains et la Métropole qui continue de collecter ces déchets. En fonction des sites, la valorisation matière des déchets (compostage, recyclage) représente 40 % à 70 % des tonnages collectés.

Les données chiffrées sur Bron :

Concernant Bron, les tonnages collectés pour l'année 2024 sont de :

- 8 178 tonnes d'ordures ménagères,
- 1 704 tonnes de déchets recyclables,
- 679 tonnes de verre. Sur la Ville sont répartis environ 95 silos à verre.

Les tonnages mentionnés ci-dessus sont bons avec une baisse des ordures ménagères (bac gris) par rapport à 2023 et une augmentation du tri des déchets recyclables et du verre (+ 20 % par rapport à 2023)

- environ 200 composteurs individuels fournis aux Brondillants place de la Liberté,
- 3,4 tonnes de collecte des déchets électriques et électroniques (D3E) sur les places de la Ville par l'éco-organisme Ecosystem, contre 5,3 en 2023. À noter que ce service s'est arrêté en 2025, ce type de collecte se déroulant désormais à domicile.
- 1 329 sapins récoltés sur les points d'apport de la Ville.

Les déchetteries et les différents dispositifs de collecte :

19 déchetteries sont réparties sur l'agglomération. À celles-ci s'ajoutent 10 déchetteries mobiles.

En ce qui concerne plus spécifiquement la déchetterie de Bron-Décines, 6 202 tonnes de déchets ont été apportées (contre 7 623 tonnes en 2023 et 8 600 tonnes en 2022), en majorité des gravats, des végétaux et des encombrants, confirmant à nouveau la baisse générale des tonnages à l'ensemble des déchetteries.

Plus globalement, la Métropole poursuit ses efforts afin d'améliorer le geste de tri dans les déchetteries avec la valorisation des encombrants (augmentation du nombre de donneries par exemple).

Malgré les services de collecte par bacs et les déchetteries, de nombreux dépôts sauvages continuent de se retrouver dans l'espace public. En 2024, c'est 6 380 dépôts sauvages qui ont été enlevés par les services de la Métropole (en baisse par rapport à 2023). La Ville, par le biais de son équipe Proximité, a également

récupéré de son côté environ 50 tonnes d'encombrants laissées sur le terrain toujours une forte proportion des bonbonnes de protoxyde d'azote (environ 8

Le rapport annuel de la Métropole de Lyon est mis à la disposition du public et il est consultable à la Direction des Services Techniques ainsi que sur le site www.grandlyon.com.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite par la Métropole de Lyon du rapport 2024 sur le service public d'élimination des déchets.

Après délibération, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD